

Convocations du Conseil **Municipal** adressées individuellement le 29 mars 2022 pour la séance du 5 avril 2022 à 20 heures à la mairie.

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant :

- *Approbation de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2022*
- *Restructuration et extension de l'école Henri Matisse : réalisation d'un emprunt d'1 300 000 €*
- *Budget communal : décision modificative n° 01*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre,

Absents excusés : DURÉ Marie-Hélène, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, RINGARD Lénéaïck, MONTIER-COSSON Patrice et PRIÉ Cathy.

Pouvoir : ADAMS Brigitte à JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia à BARATTE Sylvie.

Secrétaire de séance : Mickaël DAUMER

OBJET DE_32_2022 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

Préfecture de Rennes, reçu le 03/05/2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la séance précédente en date du 5 avril 2022.

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE_33_2022 : FINANCE : REALISATION D'UN EMPRUNT DE 1 300 000 € POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE HENRI MATISSE

Préfecture de Rennes, reçu le 03/05/2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de contracter un emprunt d'un montant de 1 300 000 € pour financer les travaux de restructuration et d'extension de l'école Henri Matisse.

Vue la consultation lancée auprès des organismes bancaires suivants : la Banque Postale, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel de Bretagne.

Considérant que cet emprunt est destiné à financer les travaux de restructuration et d'extension de l'école Henri Matisse,

Considérant les propositions réalisées par la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole à taux variable,

Considérant la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne à taux fixe,

Considérant l'absence de proposition de la Banque Postale,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le Crédit Mutuel de Bretagne et décide en conséquence :

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	1 300 000 €
Objet	Restructuration et extension de l'école Henri Matisse
Durée	20 ans
taux fixe (% l'an)	1.50
Périodicité des échéances	trimestrielles
Type d'échéances	Amortissement progressif
Frais de dossier	1 400 €
Remboursement anticipé	Possible

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

OBJET DE 34_2022 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 01

Préfecture de Rennes, reçu le 03/05/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget communal afin de permettre l'encaissement du prêt d'1 300 000 €.

Monsieur le Maire présente ensuite la décision modificative :

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
66	66111		Intérêts des emprunts	+ 5 000 €	0 €
73	73223		Fonds départemental des DMTO	0 €	+ 5 000 €
Total fonctionnement				+ 5 000 €	+ 5 000 €
INVESTISSEMENT					
16	1641		Emprunts en euros	+ 14 000 €	0 €
16	1641		Emprunts en euros	0 €	+ 1 300 000 €
23	231	66	Immobilisations en cours école Henri Matisse	+ 1 286 000 €	0 €
Total investissement				+ 1 300 000 €	+ 1 300 000 €
TOTAL GENERAL				+ 1 305 000 €	+ 1 305 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

N°	DATE	OBJET	FOLIO
32-2022	05/04/2022	<i>Crèche Ty Bon'Home : présentation</i>	
33-2022	05/04/2022	<i>Approbation de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022</i>	
34-2022	05/04/2022	<i>Affectation du résultat 2021 Commune</i>	

Commune de Bonnemain – Conseil Municipal du 2 mai 2022

Qualité	NOM	Prénom	Emargement
Maire	PIOT	Marcel	
1 ^{er} adjointe	DURÉ	Marie-Hélène	Absente excusée
2 ^{ème} adjoint	JACQUEMIN	Bruno	
3 ^{ème} adjointe	ROBERT	Sonia	Absente excusée Pouvoir à Sylvie BARATTE
Conseiller municipal	ADAMS	Brigitte	Absente excusée Pouvoir à Bruno JACQUEMIN
Conseiller municipal	CORMIER	René	
Conseiller municipal	JOUBERT	Michel	
Conseiller municipal	ESNAULT	Alain	
Conseiller municipal	BARATTE	Sylvie	
Conseiller municipal	BOUVIER	Stéphanie	
Conseiller municipal	CITRÉ	Laurent	
Conseiller municipal	GROSDIDIER	Steven	
Conseillère déléguée	CARRIC	Julie	
Conseiller municipal	RONCIERE	Lydie	
Conseiller municipal	DAUMER	Mickaël	
Conseiller municipal	GARZETTA	Jean-Pierre	
Conseiller municipal	MONTIER-COSSON	Patrice	Absent excusé
Conseiller municipal	PRIÉ	Cathy	Absente excusée
Conseiller municipal	RINGARD	Lénaïck	Absent excusé